



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 66-2022**  
Séance du 26 avril 2022

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 430 000 F destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu le Projet d'agglomération N° 2 de 2012 et plus particulièrement la mesure 35-14 prévoyant la « *construction d'un axe tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois et la requalification de l'espace-rue, y compris la desserte sud de Perly* »,

vu le Plan Directeur Cantonal 2030 et plus particulièrement la mesure 7 de la fiche B-02 prévoyant la « *construction d'une ligne de tramway entre Genève et Saint-Julien* »,

vu le Plan Directeur Communal 2009 de la commune de Plan-les-Ouates, et plus particulièrement la fiche de mesure 25 comprenant l'option communale suivante : « *assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram* »,

vu la délibération D 201-2020 votée le 26 mai 2020 relative au crédit d'engagement destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève-Saint-Julien,

vu la directive cantonale « *Prestations attendues pour la construction des branchements privés sous domaine public* » version 1 de mai 2021 établie par l'OCEAU – SPDE (service de la planification des eaux) ayant pour objectif de détailler pour chaque phase de la construction/reprise des branchements privés sous domaine public, les prestations attendues de la part de l'ingénieur,

vu la loi cantonale sur les eaux du 5 juillet 1961 (L2.05) et l'art 65 obligation de raccordement, l'art 66 conditions de raccordement et l'art 77 entretien et contrôle des installations réglementant la séparation des eaux des privés,

vu la délibération D 201-2020 prenant en charge dans son volet assainissement uniquement les frais liés aux canalisations du réseau secondaire communal et aux raccords des sacs-de-route,

vu la décision prise par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA) du 7 mars 2019, que les frais d'ingénierie relatifs aux raccords privés (entre le collecteur et le regard de visite/limite de propriété) sont pris en charge par les communes puis remboursés par le FIA,

vu que les frais de curage et le passage d'une caméra TV sont avancés par la Commune puis remboursés par le FIA,

vu que les frais de reconstruction des canalisations privées sous le domaine public sont avancés par la Commune puis remboursés par les privés,

vu l'exposé des motifs EM 66-2022, d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter le financement relatif au remplacement des raccordements privés sur le réseau secondaire sur le domaine public dans l'emprise du tramway Genève – Saint-Julien.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 430 000 F destiné à financer ces travaux, dont à déduire les recettes :

* Travaux de reconstruction à charge des privés	250 000 F
---	-----------
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 430 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 180 000 F au moyen de 40 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. De prendre acte que ce crédit net sera financé entièrement, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats.



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 66-2022**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**Crédit d'engagement  
destiné au financement du remplacement  
des raccordements privés sur le domaine  
public dans l'emprise des travaux du premier  
tronçon de la ligne de tramway  
Genève – Saint-Julien**

**430 000 F**

**Plan-les-Ouates – avril 2022**

# Crédit d'engagement destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien

## EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

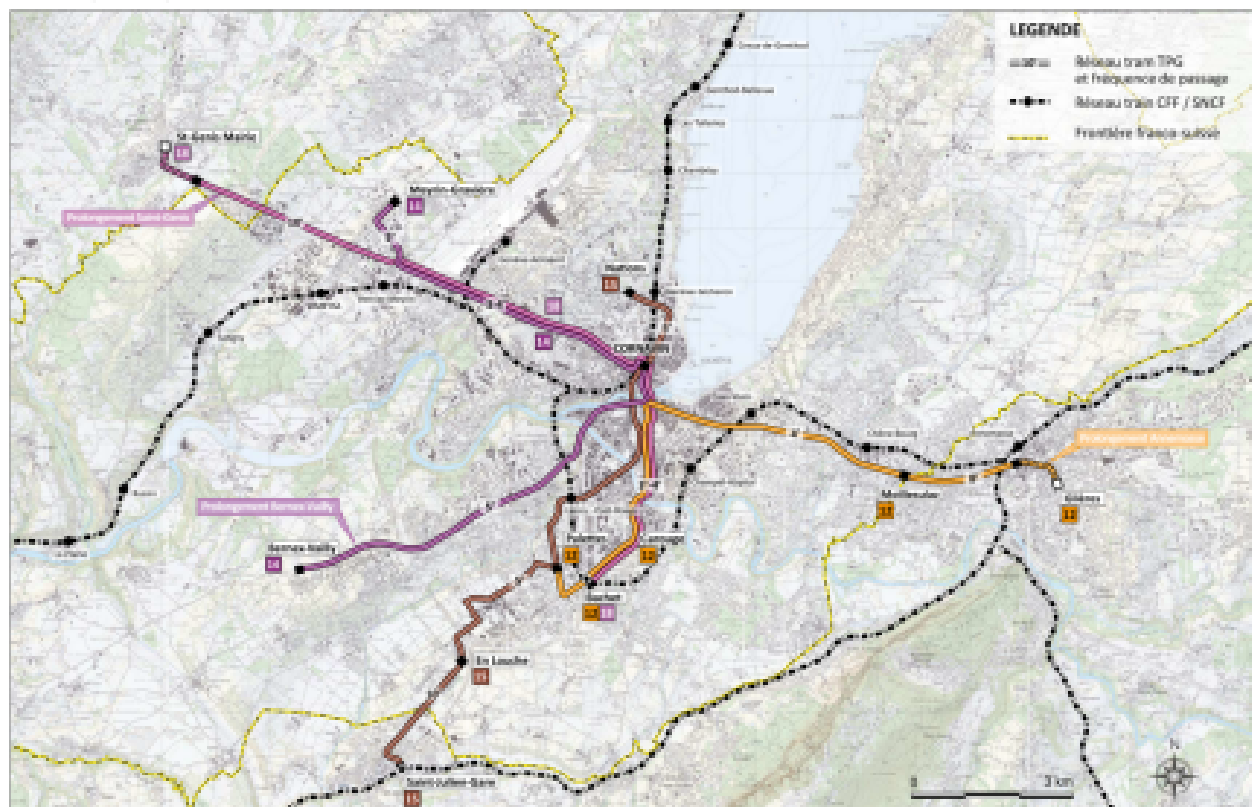
### 1. Préambule

#### Extension du réseau de tram

Le projet consiste en l'extension du réseau de tram des Transports Publics Genevois par le prolongement de la ligne de tram 15, entre les Palettes et la gare de Saint-Julien-en-Genevois, à l'horizon 2023 (voir illustration 1).

Cette extension est prévue par le Projet d'Agglomération (mesure 35-14), le Plan Directeur Cantonal 2030 (mesure B 02-07), la Loi sur le réseau des transports publics (LRTP, H 1 50) du canton de Genève, le Plan d'Actions des Transports Collectifs 2020-2024 du canton de Genève et le Plan Directeur Communal 2009 de la Commune de Plan-les-Ouates.

Illustration 1 : réseau ferré (tram et train) des transports publics genevois à l'horizon 2023



Source : Dossier de demande d'approbation des plans, Etat de Genève, Rapport d'impact sur l'environnement, page 50, septembre 2016

## **2. Explications techniques**

### **Références légales**

Dans le cadre des travaux du tram Genève – Saint-Julien et afin de ne plus intervenir dans les prochaines années sur les canalisations privées situées sur le domaine public dans l'emprise du tram, l'Office Cantonal de l'Eau (OCEAU) demande aux communes de faire contrôler l'état de celles-ci sur l'ensemble du tracé du tram. Les canalisations privées, y compris les raccords des sacs-de-routes, situées dans l'emprise des travaux seront contrôlées afin de connaître leur état de service et leur position. Ce contrôle se base sur la directive cantonale « Prestations attendues pour la construction des branchements privés sous domaine public » version 1 de mai 2021 établie par l'OCEAU – SPDE (service de la planification des eaux).

De plus, les habitations qui sont encore en système unitaire (un seul tuyau pour les eaux usées et les eaux pluviales) devront être mises en système séparatif pour être en conformité avec les exigences légales issues de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux - RS 814.20) et de la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE - L 2 05).

Pour rappel, selon la loi cantonale sur les eaux, l'article 77 stipule que chaque propriétaire est tenu de maintenir ses installations privées en parfait état d'entretien et de fonctionnement.

Le règlement d'exécution de la loi sur les eaux (REaux-GE – L 2 05.01) à l'article 24 précise que les propriétaires sont tenus d'adapter le système d'évacuation des eaux de leurs bien-fonds conformément aux exigences du Département. Chaque propriétaire est tenu de raccorder, à ses frais, les canalisations d'eaux d'évacuation de son immeuble aux réseaux publics.

Ces exigences s'appliquent aux canalisations privées en mauvais état comme aux canalisations à mettre en conformité si celles-ci sont encore en système unitaire.

### **Travaux préliminaires : prospection des parcelles privées**

Les parcelles situées de part et d'autre du tracé du tram, dont aucune fiche de conformité sur l'état de séparation des eaux de leurs bien-fonds n'avait été établie, ont été prospectées par des entreprises spécialisées à partir de l'été 2020. Cette prospection a été réalisée pour la Commune de Plan-les-Ouates sur le tronçon Voirets – Mère-Voie de la route de Base. Ces prospections sont à ce jour terminées.

Ces travaux ont été engagés par l'OCEAU qui a pris en charge les frais inhérents à ce contrôle.

### **Mandat d'ingénieur civil**

En lien avec les travaux discutés ici, un mandat supplémentaire a été donné par l'OCEAU au groupement Liens, déjà responsable des travaux du tram, pour superviser les contrôles de l'état des canalisations privées. Ce mandat supplémentaire donné au même groupe permet de réduire le nombre des intervenants et de mieux coordonner les travaux liés au tram à ceux des privés

Ce mandat comprend :

- L'établissement de l'appel d'offres des entreprises en charge des travaux de visionnement.
- L'analyse des rapports d'inspection.  
Lle report des raccords privés sur plan.
- La définition des tronçons à réhabiliter.
- L'établissement du projet de raccordement privé.
- L'estimatif des quantités à chiffrer par l'entreprise en charge des travaux.

### **3. Travaux déjà réalisés**

#### **Repérage des points de raccordement**

Afin de repérer les points de raccordement de chaque bien-fonds sur le réseau existant, une inspection caméra des canalisations du réseau secondaire a été réalisée avant le contrôle des canalisations privées. Suivant l'état de ces canalisations un curage s'est avéré parfois nécessaire. Ce repérage vient compléter celui déjà réalisé par les SIG lors de leur contrat d'entretien des réseaux secondaires de la Commune.

Ces travaux de visionnement ont été exécutés par des entreprises spécialisées dans le curage et le visionnement de canalisations.

Ces contrôles se sont faits sous la responsabilité de l'ingénieur du groupement Liens qui a reporté la position de ces raccords sur un plan de projet selon les rapports de visionnement de l'entreprise spécialisée.

En ce qui concerne le lot N° 1, les SIG avaient identifié 176 raccords lors de leur contrat d'entretien dont 94 situés sur Plan-les-Ouates.

#### **Contrôle de l'état des canalisations privées**

Ce contrôle a été fait à l'aide d'une caméra TV satellite introduite dans la canalisation privée à partir de son raccord sur le collecteur communal, avec un visionnement à réaliser jusqu'en limite de la propriété privée.

Ces travaux de visionnement ont été également exécutés par les entreprises spécialisées en charge du repérage des points de raccordement sur les collecteurs du réseau secondaire.

Ces contrôles sont aussi sous la responsabilité de l'ingénieur qui a reporté le tracé du raccord privé sur le plan de projet de son raccordement au collecteur jusqu'en limite de propriété. Pour chaque bien-fonds concerné, l'ingénieur devra fournir à l'entreprise en charge des travaux un plan de situation, ainsi qu'un profil en long.

Sur les 94 raccords repérés par les SIG lors de leur contrat d'entretien, 76 ont pu être visionnés par la caméra satellite.

## Inspection par caméra satellite



## **4. Travaux à réaliser**

Ces prestations s'appliquent aux canalisations privées dont leur état de service, suite au contrôle TV, exige leur remplacement partiel ou total.

### **Etude du branchement**

Une fois les prospections et reconnaissances par caméra satellite effectuées et que l'ingénieur se sera déterminé sur les raccords privés à changer, un contact sera pris avec les propriétaires afin de formaliser l'implantation des nouveaux branchements. Ces accords doivent être formalisés par écrit.

Par défaut, ou sans accord explicite du propriétaire concerné, ceux-ci seront implantés dans l'assiette des branchements existants.

Le projet comprendra la construction de regards de visite sous domaine privé si ceux-ci n'existent pas.

### **Chiffrage des travaux par l'entreprise**

Sur la base des plans et des informations fournis par l'ingénieur, l'entreprise établit un chiffrage pour la réalisation de la partie publique du branchement.

Le chiffrage comportera une partie pour les travaux sous domaine public et une partie pour les éventuelles opérations sous domaine privé, à savoir :

- Les chambres de branchement (si non existantes)
- Le «dernier mètre» permettant le raccordement des canalisations si le séparatif est en attente en limite intérieure de parcelle.

Les installations de chantier des branchements privés doivent être incluses dans le chantier public. Aucune somme ne sera donc facturée à ce titre aux propriétaires privés. Les prix unitaires du chiffrage seront ceux de la soumission du chantier public.

### **Vérification du devis par l'ingénieur**

L'ingénieur vérifie que le chiffrage fourni par l'entreprise reflète les travaux à réaliser selon le plan fourni et se base sur les prix unitaires de la soumission. Ces vérifications faites, l'ingénieur et la Commune visent le document et le transmettent au propriétaire pour information.

### **Construction du ou des nouveaux raccords**

Les opérations de construction des branchements doivent être réalisées en parallèle des travaux sur le réseau public pour éviter tout retour sur site et réouverture de voirie par l'entreprise.

Les points de raccordement au réseau public et de connexion sur les branchements privés existants (chambres en limite de parcelle) devront être relevés en X, Y et Z, sous la responsabilité de l'ingénieur. Ces informations figureront également sur le plan conforme à l'exécution des équipements publics.

Sur les 76 raccords privés visionnés, seuls 20 devront être remplacés.

### **Facturation**

Une fois les travaux terminés, sur la base des relevés de terrain et des métrés et après contrôle des quantités et des prix unitaires par l'ingénieur, l'entreprise établira une facture par propriétaire.

Les factures seront ensuite envoyées à la Commune. Elles devront être accompagnées d'une fiche de recollement réalisée par l'ingénieur, comprenant le plan conforme à l'échelle des branchements coté en X, Y et Z, ainsi que de toutes les pièces justificatives pertinentes.

La Commune acquittera les factures des branchements privés auprès de l'entreprise. Les sommes seront ensuite refacturées aux privés par la Commune par la notification d'un bordereau accompagné de la fiche de recollement.

En cas de problème de recouvrement, une procédure de poursuite pourra être engagée par la Commune envers les privés concernés avec l'appui de l'OCEAU. Dans le cadre d'une procédure de poursuite, les bordereaux notifiés et en force seront assimilés à des titres de main levée définitive, conformément à la réglementation en vigueur.

## **5. Financement**

### **Honoraires d'ingénieur civil**

Suite à la décision prise par le FIA en date du 7 mars 2019, le FIA prendra en charge les honoraires relatifs à l'étude et à la construction de la partie publique des branchements. Les honoraires du bureau d'ingénieurs seront avancés par la Commune et remboursés par le FIA sur 40 ans, amortissement et intérêts compris.

### **Prospection des parcelles privées**

La prospection des parcelles privées en vue de connaître leur état de séparation des eaux a été prise en charge directement par l'OCEAU.

### **Prestations de curage et contrôle TV par les entreprises spécialisées des raccords privés**



Le montant de ces travaux sera repris intégralement par le FIA. Sur le même principe que pour les honoraires d'ingénieurs, la Commune avancera le montant des travaux qui sera remboursé par le FIA sur 40 ans, amortissement et intérêts compris.

### **Remplacement des canalisations privées sur le domaine public**

Le montant des travaux est à la charge des privés. La Commune paiera dans un premier temps les factures des privés à l'entreprise puis demandera leurs remboursements à chaque privé conformément au « Guide des prestations attendues de la part des ingénieurs mandataires pour la construction des branchements privés sous domaine public ».

## **6. Procédure administrative**

Un premier crédit d'engagement destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – St-Julien a déjà été voté par le Conseil Municipal le 26 mai 2020 (D 201-2020).

La demande de l'OCEAU en vue de changer les canalisations privées en mauvais état de service nous étant parvenue tardivement, les travaux prévus dans cette nouvelle demande n'avaient pas pu être intégrés dans ce premier crédit d'engagement.

Comme mentionné précédemment, le mandat d'ingénieurs a été attribué au groupement Liens déjà en charge des travaux du tram et ce pour des raisons d'efficience.

La réalisation du tram devant démarrer au 1er mars 2021, les travaux de curage et de visionnement des canalisations ont déjà été engagés en décembre 2020. L'entreprise retenue pour ces travaux a présenté l'offre la moins-disante suite au retour de soumission sur invitation établi par le bureau d'ingénieur.

Les rapports de visionnement ont été remis à fin février 2021 à l'ingénieur. Suite au contrôle de ces rapports de visionnement, des prospections supplémentaires ont été demandées par le mandataire afin de s'assurer de la provenance de certaines canalisations.

Ces travaux ont été commandés à fin mai 2021. Les rapports définitifs des raccords à remplacer ainsi que leurs estimatifs ont été remis aux communes le 27 janvier 2022.

Le montant des travaux pour le remplacement des canalisations en mauvais état a été devisé par l'ingénieur afin de les intégrer dans cette demande de crédit. Il s'agit de devis approximatifs car il manque encore des éléments comme la profondeur des canalisations qui ne pourra être connue qu'au moment du terrassement de la fouille.

L'OCEAU a transmis le 13 avril 2021 un courrier de mise en demeure aux propriétaires leur demandant de se mettre en conformité avec leurs canalisations d'évacuation.

Les prestations spécifiques à ces travaux sont définies au chapitre 4.

## **7. Calcul du montant du crédit d'engagement**

### Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA)

Les travaux en lien avec le réseau d'assainissement du réseau secondaire seront remboursés en totalité par le FIA.

## **Montant du crédit d'engagement**

### Honoraires d'ingénieurs civils :

Les honoraires sont basés sur l'offre du groupe Liens du 1<sup>er</sup> octobre 2020 de 122 600 F HT pour l'ensemble des raccords de l'étape 1. La part de la Commune de Plan-les-Ouates s'élève à 73 560 F HT au prorata des raccords, établi lors des contrats d'entretien du réseau secondaire par les SIG.

Les prestations comprises dans l'offre sont :

- Définition du périmètre d'intervention, récolte des passages caméra et rapports d'entretien SIG, report sur plan des branchements privés.
- Etablissement d'un appel d'offre comprenant l'analyse des offres, adjudication, métrés et facturation pour les passages caméra dans les réseaux secondaires et privés.
- Analyse des rapports d'inspection, définition des tronçons à réhabiliter.
- Chiffrage des branchements à réhabiliter.
- Appui aux communes et à l'OCEAU dans le cadre de la communication aux riverains.

Un avenant à l'offre du 1<sup>er</sup> octobre 2020 du groupe Liens daté du 25 février 2022 est remis aux communes pour les prestations complémentaires suivantes :

- Vérification des devis d'entreprises, rédaction du courrier aux riverains, suivi des travaux, contrôle métrés, facturation, réception des travaux, établissement des plans conformes

Le montant à charge de la Commune de Plan-les-Ouates s'élève à 40 163 F HT.

### Curage des canalisations :

Le montant des travaux de curage est basé sur les travaux effectués dans les canalisations où il n'aurait pas été possible de passer la caméra TV sans un curage préalable. Environ 50 % du linéaire a dû être curé. Le montant est de 8 500 F HT.

Visionnement des canalisations par caméra TV. Le montant des travaux se base sur les factures de l'entreprise la moins-disante après retour des soumissions. Le montant est de 20 000 F HT.

Le montant des prospections supplémentaires est de 9 000 F HT selon factures également.

### Remplacement des canalisations privées sur le domaine public :

Les travaux à effectuer se basent sur le rapport établi par l'ingénieur civil, suite au visionnement TV des canalisations, qui définissait les conduites privées à remplacer.

Le montant approximatif de ces travaux établis par l'ingénieur civil est de 210 000 F HT.

Récapitulation :

1) Montant à charge du FIA :

Honoraires d'ingénieur : 73 560 + 40 163	113 723.00	F HT
Curage des canalisations	8 500.00	F HT
Visionnement des canalisations par caméra TV	20 000.00	F HT
Prospections supplémentaires	<u>9 000.00</u>	F HT
Total 1)	151 223.00	F HT

2) Remplacement des canalisations privées

Total 1) + 2)	210 000.00	F HT
Divers et imprévus (10%)	36 122.00	F HT
TVA 7.7%	<u>30 596.00</u>	F
<b>TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)</b>	<b>430 000.00</b>	<b>F TTC</b>

Avec le remboursement du FIA des honoraires d'ingénieurs, du curage des canalisations et du visionnement des canalisations, le remboursement du remplacement des canalisations par les privés, l'opération devrait être blanche pour la Commune. La Commune ne fait qu'avancer les frais.

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, d'engager ces travaux et vous recommande de voter ce crédit d'engagement destiné au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève-Saint-Julien de **430 000 F TTC**.

**Le Conseil administratif**

SCA/GR/phz/bg # 96'297 avril 2022

**Crédit d'engagement  
destiné au financement du remplacement  
des raccordements privés sur le domaine  
public dans l'emprise des travaux du premier  
tronçon de la ligne de tramway  
Genève – Saint-Julien**

**Annexe 1**

**Estimation des coûts**

SCA/ avril 2022



# Commune de Plan-les-Ouates

**Crédit d'engagement**   **destiné au financement du remplacement**   **des raccords privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway**   **Genève – Saint-Julien**

## CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Travaux de curage - visionnement TV	A charge FIA	A charge Privés
Curage canalisations	8'500.00 F	
Passage TV	20'000.00 F	
Prospections supplémentaires	9'000.00 F	
<b>Total HT</b>	<b>37'500.00F</b>	<b>0.00F</b>
B. Travaux remplacement canalisations		
Remplacement des canalisations privées		210'000.00 F
<b>Total HT</b>		<b>210'000.00F</b>
C. Honoraires et frais		
Ingénieur civil selon offre du 01.10.2020	73'560.00F	
Ingénieur civil selon offre du 01.02.2022	40'163.00F	
<b>Total HT</b>	<b>113'723.00F</b>	<b>0.00F</b>
D. Divers et imprévus		
Divers et imprévus : 10 %	15'122.30 F	21'000.00 F
<b>Total divers et imprévus</b>	<b>15'122.30F</b>	<b>21'000.00F</b>
<b>Total des coûts, honoraires, divers, imprévus</b>	<b>166'345.30F</b>	<b>231'000.00 F</b>
<b>TVA 7.7%</b>	<b>12'808.60F</b>	<b>17'787.00F</b>
<b>Montant total</b>	<b>180'000.00F</b>	<b>250'000.00F</b>
<b>TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT</b>	<b>TTC</b>	<b>430'000.00F</b>

**Crédit d'engagement  
destiné au financement du remplacement  
des raccordements privés sur le domaine  
public dans l'emprise des travaux du premier  
tronçon de la ligne de tramway  
Genève – Saint-Julien**

**Annexe 2**

**Financement et coûts induits  
Investissement**

SCA/ avril 2022

## Financement

□□ **Crédit d'engagement** □□ **destiné au financement du remplacement** □□ **des raccords privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway** □□ **Genève – Saint-Julien** □□

<b>1</b>	<b>Crédit brut</b>	430'000.00
----------	--------------------	------------

### **2 Recettes**

2.1	Prise en charge FIA	
2.2	Participation des routes cantonales	
2.3	Taxe d'équipement	
2.4	Taxe d'écoulement	
2.5	Sport-Toto	
2.6	Subventions fédérales	
2.7	Divers (subvention fédérale OPB)	
2.8A	charge des propriétaires privés	250'000.00

	<b>Crédit net</b>	<b>180'000.00</b>
--	-------------------	-------------------

### **3 Commentaires**

## Evaluation des coûts induits

**Crédit d'engagement**   **destiné au financement du remplacement**   **des raccords privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway**   **Genève – Saint-Julien**

<b>1 Revenus annuels</b>	0.00
<b>Total des revenus annuels</b>	-

<b>2 Charges annuelles pour la première année</b>	Durée	Montant	Taux	
2.1 Charges financières		180'000.00	1.50%	2'700.00
2.2 Amortissements	40	180'000.00	3.33%	5'990.00
2.3 Charges de personnel				-
2.4 Energie				-
2.5 Matériel et fournitures				-
2.6 Maintenance par des tiers				-
2.7 Prestations de tiers				-
2.8 Divers, subvention complémentaire				-
<b>Total des charges pour la première année</b>				<b>8'690.00</b>

<b>3 Coûts induits pour la première année</b>	<b>8'690.00</b>
---	-----------------



## Investissement

□ □ **Crédit d'engagement** □ □ **destiné au financement du remplacement** □ □ **des raccordements**  
**privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway**  
□ □ **Genève – Saint-Julien** □ □

### PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global 425'000.00

#### Répartition selon plan des investissements

	2022	2023	Total
Dépenses brutes prévues	225'000.00	200'000.00	425'000.00
Recettes estimées	0.00	0.00	0.00

**Total dépenses nettes 225'000.00 200'000.00 425'000.00**

### PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit d'engagement 430'000.00

#### Répartition selon exécution

	2022	2023	Total
Dépenses brutes prévues	430'000.00	0.00	430'000.00
Recettes estimées	250'000.00		250'000.00

**Total dépenses nettes 180'000.00 0.00 180'000.00**

**□ □ Crédit d'engagement □ □ destiné au  
financement du remplacement □ □ des  
raccordements privés sur le domaine public  
dans l'emprise des travaux du premier tronçon  
de la ligne de tramway □ □ Genève – Saint-  
Julien □ □**

## **Annexe 3**

### **Documents techniques**

#### **Plan d'ensemble**

SCA/ avril 2020

index	date	description	statut	version	approuvé
0	15.04.2021	Elaboration du document	MO	ML	LIENS
A	23.04.2021	Mise jour suite séance	ML	RD	LIENS
B	23.09.2021	Mise jour	ML	RD	LIENS
C	03.12.2021	Mise jour suite approbation complémentaire	ML	RD	LIENS
D	24.01.2022	Mise jour générale LANCY et PLAILLES-QUATES	ML	RD	LIENS

Document n° TGSJ\_EXE\_1450\_S1-8\_ZS\_BRT\_D Date 24.01.2022

**LEGENDE :**  
 conduite EU  
 conduite EP  
 raccord sac  
 Branchement à remplacer  
 Branchement à chemiser  
 Branchement à vérifier  
 Parcelles concernées  
 Numéro branchement EP à reprendre  
 Numéro branchement EU à reprendre

